



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrière de type volière photovoltaïque sur parcours de poules sur la commune de Sivry Ante - Les Trois oeufs

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EKLA 1

Raison sociale

EKLA 1

N° SIRET

94145782200018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEQUEANT

Prénom(s)

Anthony

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une ombrière de type volière photovoltaïque, d'une puissance maximale de 8.5MWc sur les parcelles YH0053;YH0054;YH0055 sur la commune de Sivry Ante. La surface cloturée maximale sera de 13,8 ha, avec une clôture de 2 mètres de haut. La centrale sera constituée de tables photovoltaïques fixes avec les modules disposés en paysage sur 9 rangées. Les tables métalliques seront maintenues au sol par un système de pieux. Les modules photovoltaïques seront positionnés à maximum 10° d'inclinaison. Les tables seront écartées de 9 m d'inter-rang. La hauteur des tables sera de 4,6 m maximum au point haut et 2,6 m minimum au point bas. Un chemin d'accès d'une largeur de 3 m sera créé dans la parcelle. Un poste de transformation et de livraison, relié au réseau électrique, sera implanté en bordure de champ ainsi qu'une installation connexe composée d'unité de régulation énergétique abritant des unités de conversion et de traitement de puissance, des systèmes de traitement haute densité et des dispositifs de stockage d'énergie électrique sous forme de modules préfabriqués posés sur longrines. Aucun travail de démolition n'est prévu.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à produire de l'électricité renouvelable au travers d'une centrale photovoltaïque qui sera connectée au réseau local. Il répond aux objectifs régionaux et nationaux sur la transition énergétique : - au niveau national, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit une capacité installée de 35,1 à 44 GW photovoltaïque en 2028 (fin 2024, la puissance du parc solaire photovoltaïque atteint 25,3 GW) - et au niveau régional, le SRADDET Grand Est, prévoit une production d'énergie renouvelable d'environ 65 TWh en 2031 (elle était de 51,2 TWh en 2021) et de 110 TWh à l'horizon 2050. D'un point de vue agricole, le projet consiste en la construction d'une ombrière de type volière équipée de couvertures photovoltaïques destinées à des poules pondeuses, à proximité immédiate du bâtiment d'élevage de l'exploitant, déjà existant. Ces ombrières de type volière visent à répondre à plusieurs nécessités liées à l'activité agricole, comme indiqué dans l'article L111-28 du Code de l'urbanisme (« L'installation des serres, des hangars et des ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques doit correspondre à une nécessité liée à l'exercice effectif d'une activité agricole, pastorale ou forestière significative »). Le projet permettra ainsi de : - De faciliter la

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus, d'une durée comprise entre six et douze mois, seront séquencés en quatre phases : 1 -délimitation du terrain, réalisation des terrassements, et installation de la clôture. 2 -installation des pieux battus, assemblage des supports 3 -montage des panneaux photovoltaïques, création des réseaux électriques 4 -installation du poste de livraison et des unités de régulation énergétique, préfabriquées et montes-cables au préalable. 5-Raccordement au réseau de distribution et mise en service du projet. L'emprise du chantier se situera dans le périmètre du futur projet. Une base de vie sera implantée durant la phase travaux exclusivement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, des visites ponctuelles seront effectuées par une équipe de techniciens. Au moins une visite préventive sera réalisée chaque année. Des visites de maintenance curatives pourront avoir lieu pour remplacer une pièce ou un élément nécessaire au bon fonctionnement de la centrale. Le suivi de la centrale se fera à distance, grâce à un outil de supervision. L'activité agricole associée au projet repose sur un élevage avicole, assuré par un exploitant agricole, avec un parcours à poules. Les animaux contribuent à l'entretien de la végétation sous et entre les structures photovoltaïques constituant la volière. Cette gestion annuelle comprendra également des interventions mécaniques permises par la configuration des tables photovoltaïques nécessaires à l'entretien de la parcelle par l'exploitant, notamment la fauche, broyage ou remise en prairie. L'objectif est d'assurer la continuité de cette pratique agricole tout en intégrant les installations de production d'énergies renouvelables. Des campagnes de nettoyage des modules pourront être organisées si besoin ponctuellement sur la durée de vie de la centrale. Ces nettoyages seront réalisés par eau osmosée et brossage des modules. À la fin d'exploitation de la centrale, celle-ci sera démantelée. L'ensemble des éléments constitutifs du parc seront retirés sans porter atteinte à l'environnement du site, puis traités via les filières de recyclage adaptées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et déclaration ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance maximale Production estimée Emprise au sol Superficie cloturée maximale Point haut maximum des panneaux	(8,5, MWc) (9779, MWh) (35600, m ²) (13,8, hectares) (4,6, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° ° Lat. : °N ° ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La Znieff1 la plus proche : L'ETANG DE NOIRLIEU (id : 00000452) se situe a plus de 6km et la Znieff2 : MASSIF FORESTIER ET ETANGS DE BELVAL (id : 02120000), se situe a plus de 4 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrete de biotope le plus proche se trouve a plus de 9,8km, il s'agit Etangs De Belval
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le PNR le plus proche : Etangs De Belval-En-Argonne (id_local : RNR251), se situe a 9,5km du projet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le Monument historique le plus proche se situe a environ 2,8 km, il s'agit de la Butte feodales du Vieil Dampierre (idApp: IPALBJ)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Non les aménagements du projet ne prennent pas place au sein d'une zone humide. Dans la phase de conception du projet un diagnostic zone humide a été réalisé afin de définir les éventuelles zones humides. A l'issue de cet inventaire, 5,92ha de zones humides ont été identifiées sur la partie est du site (cf annexes supplémentaires 7.1 et 7.2). Afin de n'engendrer aucun impact sur ces milieux, les
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site le plus proche se trouve a plus de 12km : AC2_Chatrices_CheneDitRoiDeRome_ass (idAss : AC2-130010259-059-1-1)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La Natura 2000 la plus proche est la ZPS : Etangs d'Argonne, qui est située à plus de 3,9km du projet
D'un site classé ?	☐	☒	Le Marronnier Situé A L'Entrée Du Cimetière De Noirlieu est le site classé le plus proche et est situé à plus de 6,3 km du projet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des prélèvements d'eau que ce soit en phase de travaux comme en phase d'exploitation. => Pas impact
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne sera pas à l'origine de drainages ou de modification des masses d'eau souterraines. => Pas d'impact
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrassements relatifs à la réalisation de la fondation du poste de livraison sera à l'origine d'excédents de matériaux. Ces derniers, de faible volume, seront soit réutilisés sur le site, soit évacués vers les filières autorisées (mesure MR3) => impact très faible
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux => Pas d'impact
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite pas d'alimentation en eau potable ni d'assainissement, il est donc en adequation avec les ressources disponibles. => Pas d'impact
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet se situe sur une parcelle agricole, en dehors de tout zonage a enjeu environnemental (ME1). Aucun arbre, aucune haie ne sera coupe. La haie sur la bordure sud-est de la zone d'etude ainsi que celle entourant la ferme de la Lechere seront integralement maintenues (ME3). Un diagnostic zone humide a ete realise. Les zones humides identifier ont ete completement evitees et les aménagements du projet ne les impacteront pas.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espece inscrit(e) au Formulaire Standard de Donnees, la Natura 2000 la plus proche se situe a plus de 3,9km. => Pas d'impact
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'aménagement prévu est necessaire a l'activite de l'exploitant (cf paragraphe sur l'objectif du projet) et permet donc le maintien de l'activite agricole au sein de la voliere. Par ailleurs, le projet est reversible et contribue au maintien et a la valorisation de la vocation agricole du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Seisme : faible Radon : faible Retrait Gonflement des argiles : modere (mesure ME5)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic supplémentaire engendré se fera essentiellement en phase travaux du fait de l'acheminement du matériel. L'impact sera donc limité dans le temps. Le trafic supplémentaire engendré par les opérations de maintenance sera négligeable, seuls des véhicules légers interviendront sur site. => impact faible en phase travaux et négligeable en phase exploitation
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase de travaux, des nuisances temporaires pourront être générées par les engins de chantier ; elles resteront ponctuelles et encadrées par des mesures de réduction (MR1) telles que l'utilisation d'engins conformes
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les éventuelles vibrations seront exclusivement liées à la phase de chantier : notamment le terrassement et travaux de VRD. Ces travaux resteront limités à quelques semaines. Les travaux seront réalisés
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase travaux engendrera des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des poussières potentielles du fait de l'utilisation d'engins de chantiers. Des mesures adaptées sont prévues pour les réduire (engins normalisés, arrosage des pistes de chantier en période sèche, etc). L'impact des travaux sera très faible. En phase exploitation le projet aura un impact positif sur la qualité de l'air : il permettra d'éviter la consommation de
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits pendant la phase de chantier seront gérés, triés et évacués régulièrement dans des centres agréés. => impact négligeable
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site d'implantation du projet ne présente pas d'enjeu patrimonial identifié à proximité. Le monument historique le plus proche est situé sur la commune Le Vieil Dampierre à plus de 2,8 km, il s'agit de la Motte féodale, sans visibilité directe avec celui-ci. Une seule habitation se situe à proximité immédiate, au nord-est de la zone d'étude, il s'agit de la maison de l'agriculteur concerné par le projet d'embrièrerie. Une attention
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'aménagement prévu permet le maintien de l'activité agricole sous les tables photovoltaïques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures évitement ME1 : En amont du choix de l'implantation : Prise en compte des enjeux environnementaux dans le choix du site et de la localisation des implantations et chemins d'accès. ME2 : Evitement des zones humide. Dans la phase de conception du projet un diagnostic zone humide a été réalisé afin de définir les éventuelles zones humides. À l'issue de cet inventaire, 5,92ha de zones humides ont été identifiées sur la partie est du site (cf annexe supplémentaire 7.1 et 7.2). Afin de n'engendrer aucun impact sur ces milieux, les zones humides ont été complètement évitées et les aménagements du projet n'impacteront pas ces zones humides. ME3 : Maintien de la végétation existante. Aucune arbre, aucune haie ne sera coupée. La haie sur la bordure sud-est de la zone ainsi que celle autour de la ferme seront intégralement maintenues. ME5 : Une fois les autorisations administratives obtenues : Réaliser une étude géotechnique - étudier le risque Retrait et Gonflement d'argile ainsi que le sol, afin d'adapter les ancrages du projet (pieux et fondation). Mesures de réduction : MR1 : Gestion environnementale du chantier (Suivi par le Maître d'ouvrage lors des visites de chantier, pendant toute la durée des travaux). Le chantier respectera des consignes environnementales strictes : - Utilisation d'engins et matériels respectant la législation ; - Contrôles et entretiens réguliers des véhicules et engins de chantier pour limiter les émissions atmosphériques et les émissions sonores ; - Arrêt du moteur lors d'un stationnement prolongé ; - Nettoyage des camions avant la sortie du site ; - Respect des horaires : compris entre 8h et 20h du lundi au vendredi hors jours fériés ; - Arrosage des pistes de chantier en période sèche ; - Tri sélectif des déchets. En phase de chantier, un calendrier d'intervention

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de volieres photovoltaïques des trois-oeufs se situe en dehors de tout zonage écologique ou patrimonial mais également en dehors de toutes les zones humides identifiées lors du pre-diagnostic, les aménagements du projet évitant tous ces zonages. La présence d'une habitation à proximité immédiate a été prise en compte dès la conception du projet, avec un éloignement des installations. Les vues potentielles vers le projet depuis la route départementale n°65 ont également conduit à la mise en œuvre de mesures d'insertion paysagère comprenant la création de haies. Par ailleurs, tout en maintenant l'activité agricole et en répondant au besoin de l'exploitant agricole de simplifier et de sécuriser son parcours, le projet aura un impact positif sur la qualité de l'air : il permettra d'éviter la consommation de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)